

**KIT SUCCESSION**

**PIECES A FOURNIR – HAAMANIRAA NO TE PARAU MONORAA**

**PERSONNE DECEDEE**

- Extrait d'acte de naissance – Parau fanauraa
- Extrait d'acte de mariage – Parau faaipoiporaa
- Extrait d'acte de décès – Parau poheraa
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Fiche généalogique de la personne décédée à demander auprès de la D.A.F (Direction des Affaires Foncières – Immeuble Te Fenua) (si le défunt laisse des héritiers issus de plusieurs lits : 1 fiche généalogique par lit + 1 au nom du défunt seul)
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- Copie de la donation entre époux
- Testament

**CONJOINT**

- Extrait d'acte de naissance – Parau fanauraa
- Extrait d'acte de décès – Parau poheraa

**HERITIERS**

- Extrait d'acte de naissance – Parau fanauraa
- Extrait d'acte de mariage – Parau faaipoiporaa
- Extrait d'acte de décès – Parau poheraa
- Si prédécès d'un héritier : copie de son acte de notoriété ou à défaut de son livret de famille et/ou fiche généalogique de la DAF
- Adresse et profession de tous les héritiers

**DIVERS**

- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers
- Références des comptes bancaires détenus par le défunt
- Titre de propriété des biens immobiliers
- Carte grise du ou des véhicules automobiles
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire)

Prévoir le versement d'une provision de 10.000 F CFP à l'ordre de l'office notarial lors du premier rendez-vous, à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées